

Parce que
vosre santé est
notre **bien**
le plus précieux



VOS GARANTIES

AILERIA TNS

AILERIA TNS	Remboursement Régime Obligatoire	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Honoraires médicaux et chirurgicaux							
Médecins généralistes – spécialistes – signataires OPTAM OPTAMCO	70% BR	100% BR	100% BR	120% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Médecins généralistes – spécialistes - non signataires OPTAM OPTAMCO	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	130% BR	180% BR	200% BR
Auxiliaires médicaux	60% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Imagerie médicale							
Radiologie conventionnelle, scanner, IRM, radiologie vasculaire, diagnostic, médecine nucléaire, échographie, doppler							
- Médecins signataires OPTAM OPTAMCO	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
- Médecins non signataires OPTAM OPTAMCO	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	130% BR	180% BR	200% BR
Actes techniques médicaux							
Cardiologie interventionnelle, chimiothérapie, radiothérapie, médecine nucléaire thérapeutique							
- Médecins signataires OPTAM OPTAMCO	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR	200% BR	300% BR
- Médecins non signataires OPTAM OPTAMCO	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	130% BR	180% BR	200% BR
Analyses médicales							
Analyses, actes de biologie, prélèvements	60% BR	100% BR	100% BR	120% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Pharmacie (1)							
Vignettes blanches, bleues et orange	65/30/15%BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Hospitalisation (2)							
Honoraires et actes médicaux de médecins signataires OPTAM OPTAMCO	80% BR	100% BR	100% BR	120% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Honoraires et actes médicaux de médecins non signataires OPTAM OPTAMCO	80% BR	100% BR	100% BR	100% BR	130% BR	180% BR	200% BR
Frais de séjours, salle d'opération	80% BR	100% BR	100% BR	120% BR	150% BR	200% BR	300% BR
Forfait journalier sans limitation de durée	-	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière							
. Limitée à 30 jours par an en chirurgie et en médecine	-	-	50 €	55 €	60 €	65 €	70 €
. Limitée à 45 jours par an en neuropsychiatrie							
. Limitée à 5 jours par an en maternité							
Participation forfaitaire de 18 € sur les actes médicaux lourds supérieurs à 120 €	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Frais d'accompagnant (3)	-	-	-	-	-	30 €	55 €
Transport accepté par la Sécurité Sociale	65% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Dentaire							
Soins dentaires	70% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	200% BR
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité Sociale	70% BR	100% BR	200% BR	250% BR	300% BR	400% BR	500% BR
Plafond de rbs par an et par bénéficiaire (Au-delà du plafond, participation à hauteur du Ticket Modérateur)	-	-	1 000 €	1 200 €	1 500 €	2 000 €	2 500 €
Orthodontie remboursée par la S. Sociale (100%BR)	100% BR	100% BR	200% BR	200% BR	250% BR	280% BR	310% BR
Orthodontie remboursée par la S. Sociale (70% BR)	70% BR	100% BR	170% BR	170% BR	220% BR	250% BR	280% BR
Implants – prothèses dentaires non remboursées (forfait annuel)	-	-	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Optique (4)							
Monture	60% BR	100% BR	40 €	50 €	70 €	100 €	150 €
Verre simple (par verre)	60% BR	100% BR	30 €	35 €	65 €	90 €	160 €
Verre complexe (par verre)	60% BR	100% BR	80 €	95 €	150 €	180 €	300 €
Verre très complexe (par verre)	60% BR	100% BR	80 €	95 €	150 €	180 €	300 €
Lentilles remboursées par la Sécurité Sociale (forfait annuel)	60% BR	100% BR	100% BR	80 €	100 €	110 €	110 €
Lentilles non remboursées par la Sécurité Sociale (forfait annuel)	-	-	-	80 €	100 €	110 €	110 €
Chirurgie de l'œil (forfait annuel pour les deux yeux)	-	-	-	300 €	600 €	600 €	600 €
Appareillage, autres prothèses							
Prothèses auditives (forfait annuel)	60% BR	100% BR	100% BR	150% BR	150% BR +300 €	150% BR +300 €	150% BR +300 €
Gros appareillages (forfait annuel)	100% BR	100% BR	100% BR	150% BR	100% BR +200 €	100% BR +200 €	100% BR +200 €
Petit appareillage, orthopédie, orthèse (forfait annuel)	60% BR	100% BR	100% BR	150% BR	100% BR +150 €	100% BR +150 €	100% BR +150 €
Cures Thermales							
Soins médicaux et paramédicaux	65% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
Prévention							
Actes de prévention dans le cadre des contrats responsables : détartrage une fois par an et vaccinations : diphtérie, tétanos, poliomyélite, haemophilus, influenzae (méningite)	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Pack optionnel							
Prime de naissance (5)	-	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €	300 €
Vaccins non remboursés par la Sécurité Sociale	-	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Forfait cure (6)	-	100 €	120 €	150 €	150 €	200 €	200 €
Médecines douces : ostéopathie, chiropractie, étioopathie, acupuncture (7)	-	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Panier pharmaceutique (8)	-	20 €	20 €	20 €	20 €	35 €	35 €
Allocation obsèques (5)	-	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €	460 €
Ma mutuelle assistance : assistance + protection juridique santé (9)	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Maintien des enfants sur le dossier après 21 ans (10)	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

OPTAM : Option pratique tarifaire maîtrisée
 OPTAMCO : Option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie et obstétrique
 BR : Base de remboursement de la Sécurité Sociale
 FR : Frais Réels
 SS : Sécurité Sociale

Les prestations faisant référence à l'OPTAM et l'OPTAMCO (nouvelles options de pratique tarifaire maîtrisée mises en place à compter du 01/01/2017) sont destinées à remplacer le CAS.

Ces garanties sont conformes au cahier des charges des contrats responsables (Articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la sécurité sociale ; décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014).

Les garanties en euros hors équipement verres et monture sont par année civile et par bénéficiaire.

Les garanties en % incluent le remboursement de la Sécurité Sociale.
 Tous les remboursements s'effectuent dans la limite des frais engagés.

Nos remboursements sont effectués dans le cadre du parcours de soins et ne tiennent pas compte des pénalités qui peuvent être appliquées.

(1) La prise en charge s'applique aux montants facturés pour les médicaments ainsi qu'aux honoraires de dispensation y afférent facturés par les pharmaciens d'officine.

(2) Hospitalisation médicale, chirurgicale, psychiatrie, maison de repos/réadaptation/convalescence suite à une hospitalisation.

(3) Prise en charge des frais d'accompagnant en cas d'hospitalisation d'un enfant inscrit au contrat.

(4) Equipement optique (monture + 2 verres) adulte : une fois tous les deux ans sauf modification de la vue constatée par ordonnance.

Equipement optique (monture + 2 verres) enfant : une fois par an.

La période de deux ans ou d'un an débute à la date d'acquisition de l'équipement.

Le ticket modérateur est inclus dans le forfait.

Le forfait chirurgie de l'œil s'applique uniquement pour la chirurgie non remboursée par la Sécurité Sociale.

(5) Assureur de la garantie UNMI (Union Nationale Mutualiste Interprofessionnelle).

(6) Forfait annuel versé sur présentation d'une facture d'hébergement acquittée.

(7) Prise en charge sur présentation de facture d'un praticien diplômé mentionnant la fédération dont il relève, forfait annuel.

(8) Pharmacie non remboursable, forfait annuel par bénéficiaire versé sur présentation d'une ordonnance.

(9) Ma mutuelle assistance au n° 0 810 710 020.

(10) Maintien des enfants jusqu'à l'âge de 26 ans s'ils sont étudiants.

(moyennant une cotisation)

Cotisations	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
ISOLE						
COUPLE						
FAMILLE						
PACK OPTIONNEL						
TOTAL						

➤ NOS OFFRES



› LA SANTÉ

- Particulier
- Artisan / Commerçant
- Entreprise



› LA PRÉVOYANCE

- Capital décès
- Indemnités journalières
- Dépendance



› L'ASSISTANCE

(Incluse dans le contrat santé)

- Assistance à domicile
- Protection juridique



› LA TÉLÉASSISTANCE

- Abonnement mensuel avec détecteur de chute
- Détecteur de fumée
- Réduction d'impôts



› LES ASSURANCES

Sous la marque Assurances Mutuelles des Régions :

- Auto
- Habitation
- Protection juridique



PRATIQUE

Pour plus d'informations sur la mise en place de la mutuelle obligatoire, consultez notre guide «L'essentiel du contrat collectif», disponible gratuitement auprès de nos conseillers.

BUREAUX OUVERTS

Du lundi au vendredi
8h30-12h00 13h30-17h00

ASPBTP

Maison du bâtiment
6 Rue Saint Nicolas
CS 85047
14050 Caen Cedex 4

Tél. 02 31 50 35 50
Fax 02 31 50 35 45

aspbtp@aspbtp.fr
www.aspbtp.fr



Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité SIREN n°780 716 197

Consultez vos remboursements sur www.aspbtp.fr

ASP 
BTP
mutuelle
santé